

# CONCEPT DE NOMINATION ET DE SELECTION DE LA DISCIPLINE DRESSAGE

## Principe

Peuvent faire partie d'un cadre de la discipline Dressage (Elite A, Elite B, U25, Jeunes Cavaliers, Juniors et Poney) les paires cavalier/cheval qui, à part des résultats minimums requis, démontrent un potentiel d'amélioration leur permettant de figurer en bonne place dans des épreuves internationales. Par "figurer en bonne place", il est entendu un classement dans les premiers 50% d'une épreuve du niveau de championnat.

Pour être admis dans un cadre de la discipline Dressage, le cavalier doit impérativement signer la Convention concernant l'appartenance à un cadre de la FSSE.

Par principe, un membre se qualifie toujours en équipe avec un cheval pour un cadre de Dressage.

## 1 Critères de nomination dans un Cadre

- Obtention des résultats exigés selon annexe, chiffre 1
- Résultats pris en compte: ceux de l'année courante et ceux obtenus à partir (et y compris) du championnat international de l'année précédente (CE, WEG, JO) avec le même cheval.

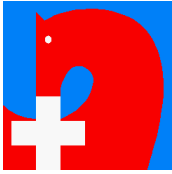
Les membres d'un cadre de la discipline Dressage sont nommés par la COSEL pour une période d'une année (exception : max. 2 ans en cas de transition du cadre Juniors à Jeunes cavaliers, ainsi que Jeunes Cavaliers au cadre U25). Si les résultats obtenus par une paire cavalier/cheval en fin de période sont confirmés, une désignation pour une année supplémentaire se fait automatiquement.

Une admission dans un cadre est possible en tout temps (évaluation continue). Un changement de cadre (promotion) est également possible en tout temps. Les listes du cadre sont actualisées 2x par année au maximum.

## 2 Critères de sélection pour les championnats

Pour prétendre à une place dans l'équipe suisse de dressage lors de championnats (CE, JEM ou JO), les critères suivants doivent être remplis par une paire cavalier/cheval lors de la sélection des membres de l'équipe par la COSEL:

- Remplir les conditions FEI
- Etre membre du cadre de la discipline Dressage correspondant
- Avoir obtenu les résultats exigés selon annexe, chiffre 2. Des exceptions peuvent être autorisées par la COSEL (résultats manquants en raison de blessures, école/études, particulièrement talentueux, etc.)
- Résultats pris en compte: ceux de l'année courante et ceux obtenus à partir (et y compris) du championnat international de l'année précédente (CE, WEG, JO) ; période de qualification FEI
- Avoir participé aux épreuves d'évaluation décidées par la COSEL selon annexe, chiffre 3



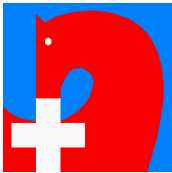
La COSEL rend sa décision de sélection sur la base des critères de sélection suivants:

- Résultats obtenus lors des épreuves d'évaluation
- Résultats obtenus lors des autres compétitions
- Régularité des résultats (évolution de la courbe des performances)
- Etat de forme et de santé du cheval et de la cavalière / du cavalier
- Engagement et „commitment“ du cavalier
- Expérience de la paire cavalier/cheval en championnats internationaux
- Futur et perspective de la paire
- Intégration du cavalier dans l'équipe
- Dans tous les cas, la COSEL décide selon des critères objectifs, donc orientée vers les performances, mais aussi orientée vers le but, le succès et le futur

**Annexes :**

- Critères de nomination, de sélection et places qualificatives pour le cadre élite A dressage
- Critères de nomination et de sélection pour le cadre élite B dressage
- Critères de nomination et de sélection pour le cadre U25 dressage
- Critères de nomination, de sélection et places qualificatives pour le cadre jeunes cavaliers
- Critères de nomination, de sélection et places qualificatives pour le cadre juniors
- Critères de nomination, de sélection et places qualificatives pour le cadre poney

*Ce concept a été approuvé par la COSEL Dressage en septembre 2011.*



## CRITERES DE NOMINATION, DE SELECTION ET PLACES QUALIFICATIVES POUR LE CADRE ELITE A DRESSAGE

(Annexe au Concept de nomination et de sélection de la discipline Dressage)

### 1 Critères de nomination pour le cadre élite A

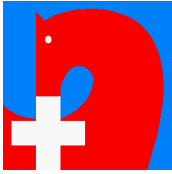
- Remplir les critères de qualification FEI pour le Championnat Elite, entre le 1<sup>er</sup> janvier (année précédente) et la date de la séance de sélection (année courante) : **deux fois** dans un CDI\*\*\* (ou supérieur) dans un grand-prix un résultat de **64% ou plus**, par un juge FEI 5\* étranger.
- Obtention **une fois** en Suisse en Grand-Prix d'un résultat **égal ou supérieur à 67%**, lors des épreuves d'évaluation (voir chiffre 3).
- **Une fois** obtenu à l'étranger, en Grand-Prix, un résultat **égal ou supérieur à 65%**, lors de CDI\*\* ou de niveau supérieur. Les résultats lors de CDN, de CDI de catégorie inférieure à \*\* ou les résultats en Grand-Prix Spécial et Reprise libre de niveau Grand-Prix ne sont pas pris en considération.

Un de ces résultats doit être obtenu dans l'année courante, l'autre peut être de l'année précédente, à partir du début du championnat international (CE, JEM, JO).

### 2 Critères de sélection pour le championnat élite (JO : voir critères de sélection spécifiques en collaboration avec Swiss Olympic)

- Remplir les critères de qualification FEI, entre le 1<sup>er</sup> janvier (année précédente) et la date publiée par la FEI (année courante) : **deux fois** dans un CDI\*\*\* (ou supérieur), dans un grand-prix un résultat de **64% ou plus**, par un juge FEI 5\* étranger.
- L'équipe doit être capable de totaliser **200% comme résultat d'équipe**. Ces résultats doivent être obtenus comme résultats individuels à partir du championnat international de l'année précédente (CE, JEM, JO), jusqu'à la date de sélection (année courante).
- Des cavaliers individuels doivent avoir obtenu en Grand-Prix un résultat **égal ou supérieur à 65%**, lors de CDI\*\*\* ou de niveau supérieur à partir du championnat international de l'année précédente (CE, JEM, JO), jusqu'à la date de sélection (année courante).

Le fait d'avoir obtenu ces résultats ne donne cependant pas automatiquement à la paire cavalier/cheval le droit de faire parti de l'équipe suisse de Dressage pour le championnat en question.



### 3 Places qualificatives pour le championnat élite (CE, JEM, JO)

#### 3.1 Places d'évaluation et de sélection en Suisse

- Epreuves d'évaluation et de sélection avec des juges agréés par la COSEL

#### 3.2 Places qualificatives à l'étranger

- Tous CDI\*\*\* et de niveau supérieur, CDIO et CDI-W

#### 3.3 Epreuves d'évaluation et de sélection

(A confirmer selon calendrier définitif des concours)

- Les places d'évaluation et de sélection sont définies par la COSEL, après mise à disposition des dates de tournois CH et internationaux et peuvent être complétées par le/la responsable du cadre en tout temps (évaluation continue).
- Championnat Suisse

La participation à ces épreuves est **obligatoire**. **Dispenses uniquement en cas de force majeure !**

### 4 Objectifs pour les championnats internationaux (CE, JEM, JO)

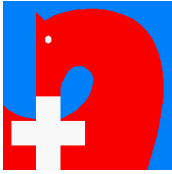
**4.1 Equipe :** Un rang parmi les premiers 50% des équipes participantes

**4.2 Individuel :** 1-2 cavaliers qualifiés pour le GPS  
1 cavalier qualifié pour le GP-Kür

### 5 Attribution

Le cadre Elite A est soumis au/à la responsable du cadre / Chef Elite Dressage.

*Approuvé par la COSEL Dressage en septembre 2011.*



Schweizerischer Verband für Pferdesport  
Fédération Suisse des Sports Equestres  
Federazione Svizzera Sport Equestri  
Swiss Equestrian Federation

Papiermühlestrasse 40 H  
Box 726, CH-3000 Bern 22  
Tel. 031 335 43 43  
Fax 031 335 43 58  
info@fnch.ch

# CRITERES DE NOMINATION ET DE SELECTION POUR LE CADRE ELITE B DRESSAGE

(Annexe au Concept de nomination et de sélection de la discipline Dressage)

## 1 Critères de nomination pour le cadre Elite B

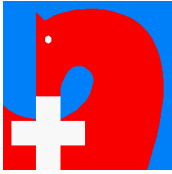
- Avoir obtenu en épreuves de catégorie S petit tour lors de différents concours de dressage officiels, au minimum à **trois reprises** un résultat **égal ou supérieur à 70%**, mais au moins une fois à l'étranger; ou avoir obtenu en épreuves de catégorie S grand tour (Intermédiaire II, Grand-Prix ou Grand-Prix Spécial) lors de différents concours de dressage officiels au minimum à **trois reprises** un résultat **égal ou supérieur à 63%**, mais au moins une fois à l'étranger. Les résultats en reprise libre ne sont pas pris en considération.
- Dès la deuxième année de l'appartenance au cadre, seuls les résultats du grand tour comptent : Grand Prix, Grand Prix Spécial ou Inter II.

Résultats pris en compte: ceux de l'année courante et ceux obtenus à partir du championnat international Suisse de l'année précédente.

## 2 Attribution

Le cadre Elite B est soumis au/à la responsable du cadre / Chef Elite Dressage.

*Approuvé par la COSEL Dressage en septembre 2011.*



## **CRITERES DE NOMINATION ET DE SELECTION POUR LE CADRE U25 DRESSAGE**

(Annexe au Concept de nomination et de sélection de la discipline Dressage)

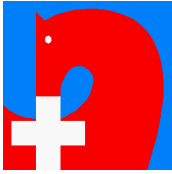
### **2 Critères de nomination pour le cadre U25**

- Après la dernière année d'appartenance au cadre Jeunes Cavaliers, les paires qui ont, au minimum, obtenu deux fois un résultat égal ou supérieur à 63% dans des épreuves de catégorie S, dans 2 différents tournois, passent automatiquement dans le cadre U25. Les résultats Kür ne sont pas retenus.
- Résultats pris en compte: ceux de l'année courante, ainsi que ceux de l'année précédente à partir du championnat international.
- Les mêmes conditions sont applicables pour les cavaliers n'ayant pas gravi les échelons habituels jusqu'au cadre U25.
- Une paire doit avoir atteint le niveau Grand Prix après 2 ans dans le cadre U25.
- En cas de résultats de 60% au minimum, au niveau Inter II, GP ou GP Spécial l'appartenance au cadre est prolongée.
- En cas de qualification conforme aux conditions de cadre, un changement dans le cadre Elite B ou A (promotion) est possible en tout temps.

### **2 Attribution**

Le cadre U25 est soumis au/à la responsable du cadre / Chef Elite Dressage.

*Approuvé par la COSEL Dressage en septembre 2011.*



# CRITERES DE NOMINATION, DE SELECTION ET PLACES QUALIFICATIVES POUR LE CADRE JEUNES CAVALIERS

(Annexe au Concept de nomination et de sélection de la discipline Dressage)

## 1 Critères de nomination pour le cadre Jeunes Cavaliers

- Après la dernière année d'appartenance au cadre Juniors commence automatiquement l'appartenance provisoire pour une année au cadre Jeunes Cavaliers pour les paires qui ont, au minimum, obtenu deux fois un résultat égal ou supérieur à 63% dans des épreuves de catégorie M dans 2 différents tournois.

Après cette année, les conditions de cadre suivantes entrent en vigueur :

- Obtention à **deux reprises** en épreuves de catégorie S d'un résultat **égal ou supérieur à 63%**, lors de **2 différents** concours. Les résultats Kür ne sont pas pris en considération.

Résultats pris en compte: ceux de l'année courante et ceux obtenus à partir du championnat international Suisse de l'année précédente.

## 2 Critères de sélection pour le championnat d'Europe Jeunes Cavaliers

- Avoir obtenu en épreuves de catégorie S à **deux reprises** un résultat **égal ou supérieur à 64%** lors de **2 différents** concours CDN et avoir obtenu en épreuves de catégorie S à **deux reprises** un résultat **égal ou supérieur à 64%** lors de **2 différents** concours internationaux CDI et CDIY.
- **Deux au moins de** ces résultats doivent avoir été obtenus dans l'année courante, les autres peuvent l'avoir été dans l'année précédente, à partir du championnat international (CE).

Le fait d'avoir obtenu ces résultats ne donne cependant pas automatiquement à la paire cavalier/cheval, le droit de faire partie de l'équipe suisse de Dressage pour le championnat en question.

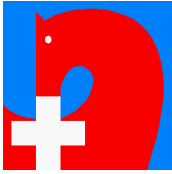
## 3 Places qualificatives pour le championnat d'Europe Jeunes Cavaliers

### 3.1 Places d'évaluation et de sélection en Suisse

- Epreuves d'évaluation, avec des juges agréés par la COSEL

### 3.2 Places de sélection à l'étranger

- Tous les CDI-Y et CDI petit tour



Schweizerischer Verband für Pferdesport  
Fédération Suisse des Sports Equestres  
Federazione Svizzera Sport Equestri  
Swiss Equestrian Federation

Papiermühlestrasse 40 H  
Box 726, CH-3000 Bern 22  
Tel. 031 335 43 43  
Fax 031 335 43 58  
info@fnch.ch

### 3.3 Epreuves d'évaluation

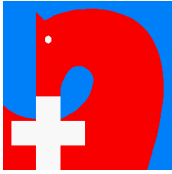
- Les places d'évaluation et de sélection sont définies par la COSEL après mise à disposition des dates de tournois CH et internationaux et peuvent être complétées par le/la responsable du cadre en tout temps (évaluation continue).
- Championnat Suisse

La participation à ces épreuves est **obligatoire. Dispenses uniquement en cas de force majeure !**

## 4 Attribution

Le cadre Jeunes Cavaliers est soumis au/à la responsable du cadre / Chef Elite Dressage.

*Approuvé par la COSEL Dressage en septembre 2011.*



# CRITERES DE NOMINATION, DE SELECTION ET PLACES QUALIFICATIVES POUR LE CADRE JUNIORS DRESSAGE

(Annexe au Concept de nomination et de sélection de la discipline Dressage)

## 1 Critères de nomination pour le cadre juniors

- La sélection se fait sur la base de la **PISTE** (Pronostic intégratif et systématique par l'estimation de l'entraîneur). L'exigence minimale pour pouvoir être évalué/e, resp. sélectionné/e sur la base de la PISTE est : Obtention à **deux reprises** en épreuves de catégorie M ou plus haut d'un résultat **égal ou supérieur à 63%**, lors de **2 différents** concours. Les résultats en reprise libre ne sont pas pris en considération.
- Résultats pris en compte: ceux de l'année courante et ceux obtenus à partir du championnat international de l'année précédente.
- Les critères d'évaluation PISTE sont visibles sur [www.fnch.ch](http://www.fnch.ch).

## 2 Critères de sélection pour le championnat d'Europe juniors

- Avoir obtenu en épreuves de catégorie M 28 ou plus haut à **deux reprises** un résultat **égal ou supérieur à 64%** lors de **2 différents** concours nationaux (CDN) et avoir obtenu en épreuves de catégorie M (programme FEI par équipe ou plus haut) à **deux reprises** un résultat **égal ou supérieur à 64%**, lors de **2 différents** concours internationaux (CDIJ). Les résultats en reprise libre sont pas pris en considération.
- **Deux au moins** de ces résultats doivent avoir été obtenus dans l'année courante, les autres peuvent l'avoir été dans l'année précédente, à partir du championnat international de l'année précédente (CH-EU).

Le fait d'avoir obtenu ces résultats ne donne cependant pas automatiquement à la paire cavalier/cheval le droit de faire parti de l'équipe suisse de Dressage pour le championnat en question.

## 3 Places qualificatives pour le championnat d'Europe juniors

### 3.1 Places qualificatives en Suisse

- Epreuves d'évaluation, avec des juges agréés par la COSEL

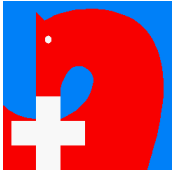
### 3.2 Places qualificatives à l'étranger

- Tous CDI-J

### 3.3 Epreuves d'évaluation

- Les places d'évaluation et de sélection sont définies par la COSEL, après mise à disposition des dates de tournois CH et internationaux et peuvent être complétées par le/la responsable du cadre en tout temps (évaluation continue).
- Championnat Suisse

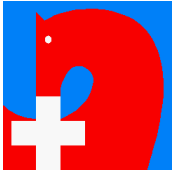
La participation à ces épreuves est **obligatoire**. **Dispenses uniquement en cas de force majeure !**



**Schweizerischer Verband für Pferdesport**  
**Fédération Suisse des Sports Equestres**  
**Federazione Svizzera Sport Equestri**  
**Swiss Equestrian Federation**

Papiermühlestrasse 40 H  
Box 726, CH-3000 Bern 22  
Tel. 031 335 43 43  
Fax 031 335 43 58  
[info@fnch.ch](mailto:info@fnch.ch)

*Approuvé par la COSEL Dressage le 24 novembre 2010.*



# CRITERES DE NOMINATION, DE SELECTION ET PLACES QUALIFICATIVES POUR LE CADRE PONEY DRESSAGE

(Annexe au Concept de nomination et de sélection de la discipline Dressage)

## 1 Critères de nomination pour le cadre poney

- La sélection se fait sur la base de la **PISTE** (Pronostic intégratif et systématique par l'estimation de l'entraîneur). L'exigence minimale pour pouvoir être évalué/e, resp. sélectionné/e sur la base de la PISTE est : obtention à **deux reprises** en épreuves de catégorie L16 ou plus haut d'un résultat **égal ou supérieur à 62%**, lors de **2 différents** concours nationaux (CDN). Bride et équipement (éperons émoussés de 3,5cm, cravache de 1m) selon Règlement Poney FEI. Les résultats en reprise libre ne sont pas pris en considération.
- Être en possession d'un certificat de toisage établi par le vétérinaire de la discipline dressage
- Résultats pris en compte: ceux de l'année courante et ceux obtenus à partir du championnat international de l'année précédente.
- Les critères d'évaluation PISTE sont visibles sur [www.fnch.ch](http://www.fnch.ch).

## 2 Critères de sélection pour le championnat d'Europe poney

- Être en possession d'un certificat de toisage établi par le vétérinaire de la discipline dressage
- Obtenir **deux fois** dans une épreuve FEI Team Competition, une épreuve FEI Individual Competition lors d'un CDI-P - la bride conforme Règlement FEI Poney - un résultat **égal ou supérieur à 63%**, lors de **2 différents** concours. Les résultats en reprise libre ne sont pas pris en considération.
- **Un résultat au minimum** doit avoir été obtenu dans l'année courante, les autres peuvent l'avoir été dans l'année précédente, à partir du championnat international de l'année précédente (CH-EU).

**Le fait d'avoir obtenu ces résultats ne donne cependant pas automatiquement à la paire cavalier/cheval le droit de faire partie de l'équipe suisse de Dressage pour le championnat en question.**

La COSEL dressage peut exceptionnellement nommer des poneys, paires pour le Championnat d'Europe, qui ne remplissent pas complètement les critères de sélection.

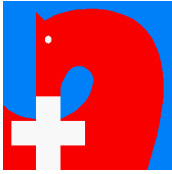
## 3 Places qualificatives pour le championnat d'Europe poney

### 3.1 Places qualificatives à l'étranger

- Tous les CDI-P et CDIO-P

### 3.2 Epreuves d'évaluation

- Les places d'évaluation et de sélection sont définies par la COSEL, après mise à disposition des dates de tournois CH et internationaux et peuvent être complétées par le/la responsable du cadre en tout temps (évaluation continue).
- Championnat Suisse



Schweizerischer Verband für Pferdesport  
Fédération Suisse des Sports Equestres  
Federazione Svizzera Sport Equestri  
Swiss Equestrian Federation

Papiermühlestrasse 40 H  
Box 726, CH-3000 Bern 22  
Tel. 031 335 43 43  
Fax 031 335 43 58  
info@fnch.ch

La participation à cette épreuve est **obligatoire. Dispenses uniquement en cas de force majeure !**

#### **4 Attribution**

Le cadre Poney est soumis au/à la responsable du cadre / Chef Poney.

*Approuvé par la COSEL Dressage en septembre 2011.*